

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



ESSO SOCIETE ANONYME FRANÇAISE

Société Anonyme au capital de 98 337 521,70 euros
Siège social : 20 rue Paul Hérault, 92000 Nanterre
542 010 053 RCS Nanterre

Avis rectificatif à l'avis de convocation de l'Assemblée Générale du 20 juin 2024 publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°68 du 5 juin 2024

Les actionnaires sont informés qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le texte de la Résolution A, dont l'inscription a été demandée par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'administration de la Société.

Au premier paragraphe de cette résolution, il convient de lire :

Résolution A : Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2023	575 890 196,83 euros
Report à nouveau avant affectation	20 899 327,86 euros
Soit un total de	596 789 524,69 euros
Dont l'affectation suivante est proposée :	
Dividende ordinaire	38 563 734,00 euros
Dividende exceptionnel	537 321 360,40 euros
Soit un dividende net de	575 885 094,40 euros
Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des cours	(760 000 000,00) euros
Autres réserves facultatives	760 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	20 904 430,29 euros
Soit un total de	596 789 524,69 euros

Le Conseil d'Administration